

**VILLE DE VARENNES  
SÉANCE ORDINAIRE**

**2 DÉCEMBRE 2024  
20 H**

Séance ordinaire du conseil de la Ville de Varennes, tenue le lundi 2 décembre 2024, à 20 h, à la Maison Saint-Louis située au 35, rue de la Fabrique, Varennes.

Sont présents : Mesdames et messieurs les conseillers Guillaume Fortier, Geneviève Labrecque, Carine Durocher, Benoit Duval, Natalie Parent, Gaétan Marcil et Brigitte Collin, formant quorum sous la présidence de monsieur le maire suppléant Marc-André Savaria.

Absence motivée : Monsieur le maire Martin Dampousse

Sont également présents : M. Dominic Scully, *directeur général par intérim*  
M. Joel Bélanger, *directeur général*  
Mylène Rioux, *directrice adjointe des Services juridiques et greffière*

**PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS DES CONTRIBUABLES**  
(SUR LES POINTS À L'ORDRE DU JOUR SEULEMENT)

La parole est donnée aux citoyens et citoyennes qui s'interrogent ou qui souhaitent donner leurs commentaires :

- Demande de précision quant aux adresses civiques des lots 6 615 623 et 6 638 720 situés sur la route Marie-Victorin et le chemin de la Baronnie.

*Fin de la première période de questions.*

**DÉPÔTS**

**Dépôt – Mouvement de personnel**

La greffière prend acte du dépôt du *Rapport de mouvement de personnel – Embauches du personnel* numéro MP-2024-12 préparé par le Service des ressources humaines en date du 26 novembre 2024.

**Dépôt – Déclarations des intérêts pécuniaires des membres du conseil**

La greffière prend acte du dépôt de la mise à jour des déclarations des intérêts pécuniaires des membres du conseil.

**Dépôt – Registre de déclaration de dons reçus en 2024 – Élus et employés municipaux**

La greffière prend acte du dépôt des registres de déclaration de dons reçus en 2024 pour les élus et employés municipaux.

**Dépôt – Certificat relatif au déroulement de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter – Règlement 991 décrétant des travaux d'aménagement d'un terrain de pétanque couvert au parc du Pré-Vert et décrétant à cette fin des dépenses et un emprunt n'excédant pas 900 000 \$ pour en acquitter le coût**

La greffière dépose le certificat relatif au déroulement de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter – Règlement 991 décrétant des travaux d'aménagement d'un terrain de pétanque couvert au parc du Pré-Vert et décrétant à cette fin des dépenses et un emprunt n'excédant pas 900 000 \$ pour en acquitter le coût.

**Dépôt – Certificat relatif au déroulement de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter – Règlement 992 décrétant des travaux de construction d'un réservoir de rétention sanitaire au parc de la Commune et décrétant à cette fin des dépenses et un emprunt n'excédant pas 2 840 000 \$ pour en acquitter le coût**

La greffière dépose le certificat relatif au déroulement de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter – Règlement 992 décrétant des travaux de construction d'un réservoir de rétention sanitaire au parc de la Commune et décrétant à cette fin des dépenses et un emprunt n'excédant pas 2 840 000 \$ pour en acquitter le coût.

## **PROCÈS-VERBAUX ET COMPTES DU MOIS**

**2024-326**

**Approbation du procès-verbal  
Séance ordinaire 4 novembre 2024**

IL est proposé par madame la conseillère Brigitte Collin  
APPUYÉ par monsieur le conseiller Benoit Duval  
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'APPROUVER le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 4 novembre 2024, tel que présenté par la directrice adjointe des Services juridiques et greffière.

ADOPTÉE.

**2024-327**

**Approbation du procès-verbal  
Séance extraordinaire 25 novembre 2024**

IL est proposé par madame la conseillère Natalie Parent  
APPUYÉ par monsieur le conseiller Guillaume Fortier  
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'APPROUVER le procès-verbal de la séance extraordinaire tenue le 25 novembre 2024, tel que présenté par la directrice adjointe des Services juridiques et greffière.

ADOPTÉE.

**2024-328      **Approbation des comptes – Novembre 2024****

IL est proposé par monsieur le conseiller Gaétan Marcil  
APPUYÉ par madame la conseillère Geneviève Labrecque  
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'APPROUVER la liste des comptes à payer, soit 2 971 006 \$ au fonds d'administration, 1 743 951,95 \$ au fonds des dépenses en immobilisation, pour un total de 4 714 957,95 \$, préparée et déposée par la directrice du Service des finances et trésorière pour le mois de novembre 2024.

*Certificat de la trésorière numéro 3973*

ADOPTÉE.

**2024-329      **Demande d'autorisation de transferts budgétaires pour 2024****

CONSIDÉRANT que certains ajustements budgétaires s'avèrent nécessaires en cours d'année;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Carine Durocher  
APPUYÉ par monsieur le conseiller Benoit Duval  
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'ACCEPTER des transferts budgétaires pour l'année 2024 de 40 472 \$ au fonds d'administration et de 10 499 \$ en projets d'investissement, conformément aux documents déposés par la directrice du Service des finances et trésorière en date du 25 novembre 2024 et joints à la présente.

ADOPTÉE.

## **RÈGLEMENTS**

**A-2024-35      **Avis de motion, présentation et dépôt d'un projet de règlement – Règlement 631-54 modifiant le règlement 631 décrétant une tarification pour l'ensemble des services de la Ville de Varennes pour l'année 2025****

Avis de motion est donné par monsieur le conseiller Benoit Duval

Qu'à une séance subséquente de ce conseil tenue à un jour ultérieur, il sera présenté, en vue de son adoption, le règlement 631-54 modifiant le règlement 631 décrétant une tarification pour l'ensemble des services de la Ville de Varennes pour l'année 2025.

Ledit membre du conseil présente et dépose le projet de règlement visé.

**A-2024-36      **Avis de motion, présentation et dépôt d'un projet de règlement – Règlement 949-1 modifiant le règlement 949 concernant le code d'éthique et de déontologie des élus de la Ville de Varennes afin d'y ajouter des dispositions relatives à l'ingérence****

Avis de motion est donné par madame la conseillère Brigitte Collin

Qu'à une séance subséquente de ce conseil tenue à un jour ultérieur, il sera présenté, en vue de son adoption, le règlement 949-1 modifiant le règlement 949 concernant le code d'éthique et de déontologie des élus de la Ville de Varennes afin d'y ajouter des dispositions relatives à l'ingérence.

Ledit membre du conseil présente et dépose le projet de règlement visé.

**A-2024-37    Avis de motion, présentation et dépôt d'un projet de règlement – Règlement 977-2 modifiant le règlement 977 sur l'installation et l'entretien de compteurs d'eau afin d'ajouter des conditions de remplacement**

Avis de motion est donné par monsieur le conseiller Guillaume Fortier

Qu'à une séance subséquente de ce conseil tenue à un jour ultérieur, il sera présenté, en vue de son adoption, le règlement 977-2 modifiant le règlement 977 sur l'installation et l'entretien de compteurs d'eau afin d'ajouter des conditions de remplacement.

Ledit membre du conseil présente et dépose le projet de règlement visé.

**A-2024-38    Avis de motion, présentation et dépôt d'un projet de règlement – Règlement 985-3 modifiant le règlement 985 relatif à la signalisation afin de modifier les annexes « A » et « H »**

Avis de motion est donné par madame la conseillère Geneviève Labrecque

Qu'à une séance subséquente de ce conseil tenue à un jour ultérieur, il sera présenté, en vue de son adoption, le règlement 985-3 modifiant le règlement 985 relatif à la signalisation afin de modifier les annexes « A » et « H ».

Ledit membre du conseil présente et dépose le projet de règlement visé.

**A-2024-39    Avis de motion, présentation et dépôt d'un projet de règlement – Règlement 990-1 modifiant le règlement 990 sur l'imposition d'une taxe visant les appareils de chauffage fonctionnant au mazout afin d'exclure les systèmes de biénergie**

Avis de motion est donné par madame la conseillère Carine Durocher

Qu'à une séance subséquente de ce conseil tenue à un jour ultérieur, il sera présenté, en vue de son adoption, le règlement 990-1 modifiant le règlement 990 sur l'imposition d'une taxe visant les appareils de chauffage fonctionnant au mazout afin d'exclure les systèmes de biénergie.

Ledit membre du conseil présente et dépose le projet de règlement visé.

**A-2024-40**      **Avis de motion, présentation et dépôt d'un projet de règlement – Règlement 993 décrétant l'imposition des taxes foncières, de certaines tarifications et compensations, le financement de réserves financières, le remboursement des prêts FIME, la fixation des taux d'intérêt des arrérages ainsi que le nombre de versements pour le paiement des taxes de l'année financière 2025**

Avis de motion est donné par monsieur le conseiller Gaétan Marcil

Qu'à une séance subséquente de ce conseil tenue à un jour ultérieur, il sera présenté, en vue de son adoption, le règlement 993 décrétant l'imposition des taxes foncières, de certaines tarifications et compensations, le financement de réserves financières, le remboursement des prêts FIME, la fixation des taux d'intérêt des arrérages ainsi que le nombre de versements pour le paiement des taxes de l'année financière 2025.

Ledit membre du conseil présente et dépose le projet de règlement visé.

**2024-330**      **Adoption – Règlement 976-2 modifiant le règlement 976 sur la gestion contractuelle afin d'y apporter certaines modifications**

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été donné et que le projet de règlement a été déposé lors de la séance ordinaire du 4 novembre 2024;

CONSIDÉRANT que tous les membres du conseil déclarent avoir reçu une copie du règlement dans les délais requis;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Natalie Parent  
APPUYÉ par monsieur le conseiller Benoit Duval  
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'ADOPTER le règlement 976-2 modifiant le règlement 976 sur la gestion contractuelle afin d'y apporter certaines modifications.

ADOPTÉE.

**2024-331**      **Certificat d'autorisation P.I.I.A. n° 2024-091  
Permettre la modification d'une enseigne murale et d'une enseigne détachée  
1625, route Marie-Victorin  
*Pneus Varennes***

CONSIDÉRANT la demande reçue visant à permettre la modification d'une enseigne murale et d'une enseigne détachée située au 1625, route Marie-Victorin;

CONSIDÉRANT la résolution CCU-2024-099 du comité consultatif d'urbanisme datée du 6 novembre 2024 recommandant au conseil d'autoriser la demande;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Guillaume Fortier  
APPUYÉ par madame la conseillère Geneviève Labrecque  
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'AUTORISER la demande de P.I.I.A. n° 2024-091 visant à permettre la modification d'une enseigne murale et d'une enseigne détachée située au

1625, route Marie-Victorin, dans la zone H-517, le tout, selon les plans déposés par le requérant et datés du 17 octobre 2024, version 2.

ADOPTÉE.

**2024-332**      **Certificat d'autorisation P.I.I.A. n° 2024-092**  
**Permettre la modification d'une enseigne murale**  
**50, rue de la Gabelle**  
***BulkBarn***

CONSIDÉRANT la demande reçue visant à permettre la modification d'une enseigne murale au 50, place de la Gabelle;

CONSIDÉRANT la résolution CCU-2024-098 du comité consultatif d'urbanisme datée du 6 novembre 2024 recommandant au conseil d'autoriser la demande, sous condition;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Benoit Duval  
APPUYÉ par monsieur le conseiller Gaétan Marcil  
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'AUTORISER la demande de P.I.I.A. n° 2024-092 afin de permettre la modification d'une enseigne murale au 50, place de la Gabelle, dans la zone C-527, le tout, selon le plan déposé par les requérants datés du 15 octobre 2024, version 1, conditionnellement à ce que la couleur de fond de l'arche sur laquelle sera apposée l'enseigne soit de couleur blanche.

ADOPTÉE.

*20 h 12 Monsieur le conseiller Benoit Duval déclare son intérêt pour le point suivant (employé du Collège Saint-Paul) et se retire de la Maison Saint-Louis*

**2024-333**      **Certificat d'autorisation P.I.I.A n° 2024-095**  
**Permettre l'agrandissement d'un bâtiment principal communautaire**  
**235, rue Sainte-Anne**  
***Collège Saint-Paul***

CONSIDÉRANT la demande reçue visant à permettre l'agrandissement d'un bâtiment principal communautaire situé au 235, rue Sainte-Anne;

CONSIDÉRANT la résolution CCU-2024-097 du comité consultatif d'urbanisme datée du 6 novembre 2024 recommandant au conseil d'autoriser la demande;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Natalie Parent  
APPUYÉ par madame la conseillère Brigitte Collin  
ET résolu à la majorité des conseillers présents

D'AUTORISER la demande de P.I.I.A. n° 2024-095 visant à permettre l'agrandissement d'un bâtiment principal communautaire situé au 235, rue Sainte-Anne, dans la zone P-637, le tout, selon les plans déposés par le requérant et datés du 11 octobre 2024, version 2.

Madame la conseillère Carine Durocher demande à monsieur le maire suppléant Marc-André Savaria d'ouvrir le vote sur cette question.

Monsieur le maire suppléant Marc-André Savaria appelle le vote :

Pour : Mesdames et messieurs les conseillers Guillaume Fortier, Geneviève Labrecque, Natalie Parent, Gaétan Marcil et Brigitte Collin

Contre : Madame la conseillère Carine Durocher

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ.

*20 h 13 Monsieur le conseiller Benoit Duval entre*

**2024-334 Certificat d'autorisation P.I.I.A. n° 2024-096  
Permettre la modification d'une enseigne murale  
2208, route Marie-Victorin  
Clinique Olista**

CONSIDÉRANT la demande reçue visant à permettre la modification d'une enseigne murale au 2208, route Marie-Victorin;

CONSIDÉRANT la résolution CCU-2024-100 du comité consultatif d'urbanisme datée du 6 novembre 2024 recommandant au conseil d'autoriser la demande;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Carine Durocher  
APPUYÉ par monsieur le conseiller Guillaume Fortier  
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'AUTORISER la demande de P.I.I.A. n° 2024-096 afin de permettre la modification d'une enseigne murale au 2208, route Marie-Victorin, dans la zone C-605, le tout, selon les plans déposés par la requérante datés du 25 octobre 2024, version 1, conditionnellement à ce que le numéro de téléphone soit retiré de l'enseigne.

ADOPTÉE.

*Monsieur le maire suppléant invite toute personne qui le désire à s'adresser au conseil concernant la demande de dérogation mineure ci-après;*

- *Un citoyen s'interroge sur la superficie totale du bâtiment accessoire.*

**2024-335 Demande de dérogation mineure n° 2024-097  
Permettre la construction d'un bâtiment accessoire dont la superficie est supérieure à 20 m<sup>2</sup>  
98, rue Saint-Laurent**

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure reçue visant à permettre la construction d'un bâtiment accessoire dont la superficie est supérieure à 20 m<sup>2</sup>, situé au 98, rue du Saint-Laurent;

CONSIDÉRANT la résolution CCU-2024-101 du comité consultatif d'urbanisme datée du 6 novembre 2024 recommandant au conseil de refuser la demande;

CONSIDÉRANT qu'un avis a été publié sur le site Internet de la Ville en date du 14 novembre 2024 invitant toute personne intéressée à se faire entendre au cours de la présente séance relativement à ladite demande;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Gaétan Marcil  
APPUYÉ par monsieur le conseiller Guillaume Fortier  
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

DE REFUSER la demande de dérogation mineure n° 2024-097 visant à permettre la construction d'un bâtiment accessoire dont la superficie est supérieure à 20 m<sup>2</sup> au 98, rue du Saint-Laurent, dans la zone H-520, le tout, selon les plans déposés par les requérants et datés du 4 octobre 2024, version 1.

ADOPTÉE.

*Monsieur le maire suppléant invite toute personne qui le désire à s'adresser au conseil concernant la demande d'usages conditionnels ci-après; aucune intervention.*

**2024-336      Demande d'usage conditionnel n° 2024-080**  
**Permettre l'installation d'une antenne de télécommunication**  
**2911, route Marie-Victorin**  
***Canadien National***

CONSIDÉRANT la demande d'usage conditionnel présentée par le requérant afin de permettre l'installation d'une antenne de télécommunication de type VHF au 2911, route Marie-Victorin;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de la résolution CCU-2024-080 du 11 septembre 2024, le comité consultatif d'urbanisme recommande d'autoriser la demande;

CONSIDÉRANT qu'un avis public a été publié sur le site Internet de la Ville de Varennes et qu'une affiche a été placée sur les lieux en date du 11 novembre 2024 invitant tout intéressé à se faire entendre au cours de la présente séance relativement à ladite demande;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Brigitte Collin APPUYÉ par madame la conseillère Natalie Parent ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'AUTORISER la demande d'usage conditionnel no 2024-080 afin de permettre l'installation d'une antenne de télécommunication de type VHF située au 2911, route Marie-Victorin, dans la zone I-312, le tout, tel que décrit dans la demande de permis déposée par les requérants et datée du 5 septembre 2024, version 1.

ADOPTÉE.

#### **MANDATS, APPELS D'OFFRES & SUBVENTIONS**

**2024-337      Appel d'offres – Conception et construction de terrains de pétanque couverts**  
**Approbation des critères de qualité**

CONSIDÉRANT la recommandation de la directrice des Services récréatifs et communautaires en date du 19 novembre 2024;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Gaétan Marcil APPUYÉ par madame la conseillère Carine Durocher ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'APPROUVER les critères de qualité qui sont annexés à la présente, relatifs à l'appel d'offres pour la conception et construction de terrains de pétanque couverts.

ADOPTÉE.



**2024-338      **Projet 2024 affecté au fonds de roulement – Réparation de l'unité R07-58****

CONSIDÉRANT que le programme d'entretien préventif révèle une non-conformité nécessitant de procéder à des réparations de la remorque de scène R07-58, utilisée par les Services récréatifs et communautaires;

CONSIDÉRANT que la remorque est un équipement essentiel pour les Services récréatifs et communautaires lors d'événements municipaux et qu'il s'avère nécessaire de procéder à sa reconstruction;

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur du Service des travaux publics en date du 30 octobre 2024;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Geneviève Labrecque

APPUYÉ par monsieur le conseiller Benoit Duval

ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'AUTORISER une enveloppe budgétaire maximale de 54 052,05 \$, taxes incluses, pour procéder à des réparations identifiées lors de l'entretien préventif de la remorque R07-58;

D'AFFECTER cette dépense au fonds de roulement et de prévoir son remboursement sur une période de 10 ans à compter de 2025.

*Certificat de la trésorière numéro 3970*

ADOPTÉE.

**ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

**2024-339      **Protocole d'entente mettant fin à l'entente intermunicipale relative aux Services animaliers de la Vallée-du-Richelieu et prévoyant la dissolution et le partage des actifs et passifs de la Régie intermunicipale des Services animaliers de la Vallée-du-Richelieu****  
**Autorisation de signature**

CONSIDÉRANT la création de la Régie intermunicipale des Services animaliers de la Vallée-du-Richelieu (ci-après nommée « RISAVR ») regroupant les territoires des municipalités de McMasterville, Saint-Charles-sur-Richelieu, Saint-Jean-Baptiste, Saint-Mathieu-de-Beloeil et des villes de Beloeil, Mont-Saint-Hilaire, Saint-Amable, Sainte-Julie et Varennes;

CONSIDÉRANT la création de la régie intermunicipale par décret du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (ci-après nommé « MAMH ») le 15 novembre 2018;

CONSIDÉRANT l'entente intermunicipale modifiant l'entente constituant la Régie intermunicipale des Services animaliers de la Vallée-du-Richelieu, approuvé par le MAMH le 31 mai 2019, permettant l'adhésion des villes de Contrecoeur, d'Otterburn Park et de la municipalité de Verchères à la RISAVR;

CONSIDÉRANT la résolution 2023-373 modifiant la date de terminaison de l'entente du 31 décembre 2028 au 31 décembre 2023;

CONSIDÉRANT que la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation a entériné ladite modification le 4 décembre 2023;

CONSIDÉRANT que l'entente intermunicipale n'a pas été renouvelée et qu'aucune nouvelle entente n'a été signée dans les trois mois suivant la fin de ladite entente;

CONSIDÉRANT qu'il est requis de procéder à la dissolution et au partage de l'actif et du passif de la RISAVR;

CONSIDÉRANT que la RISAVR a adopté une résolution demandant aux villes d'entériner le protocole d'entente mettant fin à l'entente intermunicipale relative aux Services animaliers de la Vallée-du-Richelieu et prévoyant la dissolution et le partage des actifs et passifs de la Régie intermunicipale des services animaliers de la Vallée-du-Richelieu.

EN CONSÉQUENCE, Il est proposé par monsieur le conseiller Benoit Duval  
APPUYÉ par madame la conseillère Natalie Parent  
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'AUTORISER la signature du protocole d'entente mettant fin à l'entente intermunicipale relative aux Services animaliers de la Vallée-du-Richelieu et prévoyant la dissolution et le partage des actifs et passifs de la Régie intermunicipale des Services animaliers de la Vallée-du-Richelieu, par monsieur le maire Martin Damphousse, ou en son absence, le maire suppléant et la directrice adjointe des Services juridiques et greffière, pour et au nom de la Ville de Varennes.

D'AUTORISER la RISAVR à présenter au nom de la Ville de Varennes, une demande auprès de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, de prononcer la dissolution de la RISAVR et de partager l'actif résiduel conformément au protocole d'entente mettant fin à la RISAVR, le tout, en vertu des articles 468.48 et 468.49 de la *Loi sur les cités et villes*.

ADOPTÉE.

**2024-340 Entente de négociation exclusive – Lot 6 146 622 – 2049, route Marie-Victorin  
Autorisation de signature**

CONSIDÉRANT que la Ville de Varennes est propriétaire du lot portant le numéro 6 146 622 au cadastre du Québec;

CONSIDÉRANT l'appel de proposition lancé par la Ville pour le développement de la phase II, dans le cadre de la revitalisation de son centre-ville;

CONSIDÉRANT le dépôt par Gestion Immobilière ML2 inc. d'un plan concept et d'un projet de développement dont les principaux éléments rencontrent sommairement les objectifs établis;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de parfaire ledit plan concept et le projet de développement proposé de manière à satisfaire les attentes et volontés de la Ville et à permettre, le cas échéant, la conclusion d'une entente avec Gestion Immobilière ML2 inc.;

CONSIDÉRANT l'arrivée à terme de l'entente de négociation exclusive signée le 5 octobre 2022;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Brigitte Collin  
APPUYÉ par monsieur le conseiller Gaétan Marcil  
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'AUTORISER la signature d'une nouvelle entente de négociation exclusive pour le lot 6 146 622 au cadastre du Québec, ainsi que tout autre document donnant effet à la présente, avec Gestion Immobilière ML2 inc., par monsieur le maire Martin Damphousse, ou en son absence, le maire suppléant et la directrice adjointe des Services juridiques et greffière, pour et au nom de la Ville de Varennes.

ADOPTÉE.

**2024-341      Acte de vente – Lots 6 615 623 et 6 638 720 – Route Marie-Victorin et chemin de la Baronnie  
Autorisation de signature**

CONSIDÉRANT la convention d'achat-vente amendée et refondue signée en date du 23 février 2017 régissant les modalités d'acquisition des immeubles situés sur les lots 6 615 623 et 6 638 720 au cadastre du Québec, circonscription foncière de Verchères;

CONSIDÉRANT l'amendement à la convention d'achat-vente amendée et refondue signée en date du 7 mai 2018 modifiant les modalités d'acquisition des immeubles situés sur les lots 6 615 623 et 6 638 720 au cadastre du Québec, circonscription foncière de Verchères;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Guillaume Fortier  
APPUYÉ par monsieur le conseiller Benoit Duval  
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'AUTORISER la signature d'un acte de vente pour les lots 6 615 623 et 6 638 720 au cadastre du Québec, circonscription foncière de Verchères ainsi que tout autre document donnant effet à la présente, avec Les Investissements Marie-Victorin VLL Limitée, par monsieur le maire Martin Damphousse, ou en son absence, le maire suppléant et la directrice adjointe des Services juridiques et greffière, pour et au nom de la Ville de Varennes.

ADOPTÉE.

**2024-342      Servitude ou acquisition – Partie du lot 6 146 573 – rue Sainte-Anne  
Autorisation de paiement**

CONSIDÉRANT le projet de revitalisation du centre-ville et d'aménagement d'infrastructures publiques afin de créer un lien entre le boulevard René-Gaultier et la rue Sainte-Anne;

CONSDÉRANT la résolution 2023-415, adoptée le 6 novembre 2023, autorisant la signature d'un acte de servitude de passage en faveur de la Ville sur le lot 6 146 573, au cadastre du Québec;

CONSIDÉRANT la volonté du conseil municipal de voir à acquérir une partie du lot 6 146 573 plutôt que d'établir une servitude de passage.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Carine Durocher

APPUYÉ par madame la conseillère Brigitte Collin

ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'AUTORISER le paiement de 155 000 \$, plus les taxes applicables au besoin, correspondant au montant à verser pour la servitude ou l'acquisition d'une partie du lot 6 146 573.

*Certificat de la trésorière numéro 3975*

ADOPTÉE.

**2024-343**

**Acte de vente – Lot 6 146 615 – 2081-2085, route Marie-Victorin  
Autorisation signature**

CONSIDÉRANT les procédures d'expropriation intentées dans le dossier SAI-M-334618-2406 afin d'acquérir le lot 6 146 615, au cadastre du Québec, dans le cadre de la réalisation du Plan particulier d'urbanisme de centre-ville;

CONSIDÉRANT l'offre préliminaire de 1 085 000 \$ faite par la Ville;

CONSIDÉRANT la réclamation de 1 638 885 \$ faite par le propriétaire, à laquelle s'ajoutent les frais d'expertise et les intérêts;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de régler définitivement ce dossier pour la somme convenue de 1 550 000 \$ en capital, intérêts et frais de toute nature, au moyen d'un acte de vente pour ce montant;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Natalie Parent  
APPUYÉ par madame la conseillère Carine Durocher  
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'ACCEPTER le règlement du dossier SAI-M-334618 pour la somme de 1 550 000 \$ en capital, intérêts et frais de toute nature;

D'AUTORISER la signature d'une transaction de règlement hors cour et un acte de vente de ce montant, à être validé par la direction générale, devant prévoir un transfert au plus tard le 1<sup>er</sup> mars 2025, l'immeuble devant alors être libéré de tous ses occupants et des biens meubles, par monsieur le maire Martin Damphousse, ou en son absence, le maire suppléant et le directeur général, pour et au nom de la Ville de Varennes.

ADOPTÉE.

**2024-344**

**Entente de développement culturel triennale 2025-2026-2027 – Ministère  
de la Culture et des Communications  
Autorisation de signature**

CONSIDÉRANT qu'une entente de développement culturel conclue avec le ministère de la Culture et des Communications (ci-après nommé « MCC ») permet de mettre en valeur les potentiels de chaque territoire et de soutenir la vitalité culturelle;

CONSIDÉRANT que les ententes de développement culturel constituent une occasion pour le MCC et les municipalités locales et régionales de mettre en commun leurs connaissances du territoire et d'arrimer leurs actions en culture et en communications;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Gaétan Marcil  
APPUYÉ par madame la conseillère Geneviève Labrecque  
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'AUTORISER la production et le dépôt au MCC d'une demande d'aide  
financière dans le cadre du programme d'entente de développement culturel  
triennale 2025-2026-2027;

DE DÉSIGNER madame Ève Fontaine, directrice du Service arts, culture et  
bibliothèque, à titre de mandataire aux fins de ce projet;

DE CONFIRMER que la Ville de Varennes s'engage à contribuer au moins au  
montant équivalent à celui investit par le MCC;

QUE le montant investi par la Ville de Varennes dans le cadre de cette entente  
est de 55 000 \$ et le montant total demandé au MCC est de 55 000 \$.

ADOPTÉE.

**2024-345**

**Programme de mise en valeur intégrée – Hydro-Québec  
Acceptation de la somme allouée dans le cadre du Programme**

CONSIDÉRANT que la Ville de Varennes est admissible au Programme de  
mise en valeur intégrée en raison de la réalisation par Hydro-Québec en raison  
de deux projets de raccordements sur son territoire;

CONSIDÉRANT qu'Hydro-Québec a alloué à la Ville 216 683,88 \$, dans le  
cadre de ce programme;

CONSIDÉRANT que la Ville a été informée par Hydro-Québec, lors d'une  
rencontre officielle tenue le 29 novembre 2024, de l'objectif, des conditions  
générales de réalisation, des domaines d'activité admissibles et du processus  
d'application du Programme de mise en valeur intégrée;

CONSIDÉRANT que la Ville désire participer à ce programme et s'engage à  
utiliser la somme allouée pour réaliser des initiatives qui relèvent de l'un des  
domaines d'activité admissibles et respectent les conditions générales de  
réalisation du programme;

CONSIDÉRANT que la Ville s'engage à soumettre à Hydro-Québec pour  
approbation une fiche d'initiative dûment remplie pour chaque initiative  
proposée et à rendre compte à Hydro-Québec de l'utilisation de la somme qui  
lui est allouée;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Brigitte Collin  
APPUYÉ par monsieur le conseiller Benoit Duval  
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

DE PARTICIPER au Programme de mise en valeur intégrée;

DE DEMANDER à Hydro-Québec de verser la somme allouée;

D'AUTORISER la signature d'une convention pour la participation au  
Programme de mise en valeur intégrée, avec Hydro-Québec, par le directeur  
général.

ADOPTÉE.

**2024-346**

**Demande au ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs – Projet de plage urbaine au parc de la Commune**

CONSIDÉRANT la recommandation du chef de division – Développement durable en date du 19 novembre 2024;

CONSIDÉRANT que la Ville de Varennes désire aménager une plage urbaine au parc de la Commune;

CONSIDÉRANT que le parc de la Commune est situé en zone inondable;

CONSIDÉRANT que le ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs est l'autorité compétente chargée de délivrer les autorisations nécessaires pour la réalisation de tels travaux;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Guillaume Fortier

APPUYÉ par monsieur le conseiller Gaétan Marcil

ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'AUTORISER monsieur Joel Bélanger, directeur général à présenter au nom de la Ville de Varennes toute demande d'autorisation et/ou d'approbation auprès des différents paliers gouvernementaux, tels que le ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs, dans le cadre du projet de plage urbaine au parc de la Commune.

ADOPTÉE.

**2024-347**

**Appropriation de soldes disponibles de différents règlements d'emprunt – 2025**

CONSIDÉRANT qu'il existe des soldes disponibles de différents règlements d'emprunt entrés en vigueur;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Carine Durocher

APPUYÉ par monsieur le conseiller Gaétan Marcil

ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'APPROUVER les virements de soldes disponibles des règlements d'emprunts indiqués au tableau en annexe des présentes, préparé par la directrice du Service des finances et trésorière en date du 25 novembre 2024, afin de les approprier en diminution du service de dette des montants de capital et d'intérêts sur les emprunts mentionnés et de racheter une partie du capital lors du refinancement de la dette.

ADOPTÉE.

**2024-348**

**Versement à la réserve financière  
Assainissement des eaux usées**

CONSIDÉRANT la création d'une réserve financière au profit de l'ensemble du territoire de la ville de Varennes pour le service d'égout et d'assainissement

des eaux usées, par l'adoption de la résolution 2007-410 lors de la séance du 3 décembre 2007;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Gaétan Marcil  
APPUYÉ par madame la conseillère Natalie Parent  
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

DE VERSER à ladite réserve financière 350 344 \$ pour le service d'assainissement des eaux usées, représentant l'excédent des dépenses sur les revenus en la matière;

D'AJUSTER ce montant en fonction des données réelles au 31 décembre 2024.

ADOPTÉE.

**2024-349 Appropriation de la réserve financière  
Eau potable et réseau d'aqueduc**

CONSIDÉRANT la création d'une réserve financière au profit de l'ensemble du territoire de la ville de Varennes pour le service d'eau potable et réseau d'aqueduc, par l'adoption de la résolution 2010-150 lors de la séance du 12 avril 2010;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Benoit Duval  
APPUYÉ par monsieur le conseiller Guillaume Fortier  
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'APPROPRIER de ladite réserve financière 259 211 \$ pour le service d'eau potable et réseau d'aqueduc;

D'AJUSTER ce montant en fonction des données réelles au 31 décembre 2024.

ADOPTÉE.

**2024-350 Appropriation au fonds des carrières et sablières**

CONSIDÉRANT la création du fonds des carrières et sablières;

CONSIDÉRANT le règlement 188 concernant la constitution d'un fonds régional réservé à la réfection et à l'entretien de certaines voies publiques de la Municipalité régionale de comté de Marguerite-D'Youville (ci-après nommée « MRC »);

CONSIDÉRANT que les dépenses encourues par la MRC pour percevoir les arrérages de droits imposés aux exploitants (frais légaux et expertises), de même que les frais de vérification et de contrôle de l'exactitude des déclarations, et toute autre dépense particulière encourue à la demande ou dans l'intérêt d'une municipalité, sont à la charge de la municipalité locale;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Natalie Parent  
APPUYÉ par madame la conseillère Brigitte Collin  
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'APPROPRIER 15 000 \$ représentant les frais de la MRC pour la gestion des carrières et sablières;

D'AJUSTER ce montant en fonction des données réelles au 31 décembre 2024.

ADOPTÉE.

**2024-351 Communauté métropolitaine de Montréal  
Quote-part provisoire 2025**

IL est proposé par madame la conseillère Geneviève Labrecque  
APPUYÉ par madame la conseillère Carine Durocher  
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'AUTORISER la directrice du Service des finances et trésorière à payer 659 615 \$ à la Communauté métropolitaine de Montréal représentant la quote-part provisoire 2025 de la Ville de Varennes, comprenant un montant de 4 102 \$ pour le service 211.

D'AJUSTER le montant de la quote-part en fonction des données réelles à venir.

*Certificat du trésorier numéro 3974*

ADOPTÉE.

**2024-352 Comité consultatif d'urbanisme  
Renouvellement des membres des sièges 2 et 4**

CONSIDÉRANT que le mandat de certains membres du comité consultatif d'urbanisme vient à échéance le 31 décembre 2024;

CONSIDÉRANT que ces deux membres actuels souhaitent renouveler leur mandat;

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur du Service de l'urbanisme et de l'environnement en date du 18 novembre 2024;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Natalie Parent  
APPUYÉ par monsieur le conseiller Gaétan Marcil  
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

DE RENOUVELLER le mandat de madame Caroline Charland et de monsieur Frederick Groulx pour siéger au sein du comité consultatif d'urbanisme respectivement aux sièges 2 et 4, du 1<sup>er</sup> janvier 2025 au 31 décembre 2027.

ADOPTÉE.

**2024-353 Comité responsable du contrôle des démolitions  
Renouvellement des membres**

CONSIDÉRANT que le comité responsable du contrôle des démolitions doit procéder au renouvellement des trois membres réguliers et d'un membre substitut;

CONSIDÉRANT le désir des membres actuels de renouveler leur mandat;

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur du Service de l'urbanisme et



de l'environnement en date du 18 novembre 2024;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Benoit Duval  
APPUYÉ par madame la conseillère Natalie Parent  
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

DE NOMMER les membres suivants pour siéger au sein du comité  
responsable du contrôle des démolitions :

- Guillaume Fortier, président et membre régulier;
- Marc-André Savaria, membre régulier;
- Gaétan Marcil, membre régulier;
- Carine Durocher, membre substitut.

ADOPTÉE.

**2024-354 Prolongation de l'intérim – Poste de directeur général**

CONSIDÉRANT la résolution 2024-232, adoptée le 19 août 2024, désignant  
monsieur Dominic Scully à titre de directeur général par intérim, à compter du  
23 août 2024 et ce, jusqu'à l'entrée en fonction du nouveau directeur général;

CONSIDÉRANT l'entrée en fonction de monsieur Joel Bélanger, le  
25 novembre 2024, à titre de directeur général;

CONSIDÉRANT la nécessité d'une intégration efficace pour garantir le bon  
déroulement des projets en cours;

CONSIDÉRANT la recommandation de la directrice du Service des ressources  
humaines en date du 26 novembre 2024;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller  
Guillaume Fortier  
APPUYÉ par madame la conseillère Carine Durocher  
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

DE CONFIRMER la prolongation de l'intérim de monsieur Dominic Scully à  
titre de directeur général au 20 décembre 2024 inclusivement.

ADOPTÉE.

**2024-355 Calendrier des activités des membres du conseil – Décembre 2024  
Autorisation de dépenses**

IL est proposé par madame la conseillère Brigitte Collin  
APPUYÉ par monsieur le conseiller Guillaume Fortier  
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'AUTORISER les dépenses reliées à la présence des élus aux différentes  
activités, répertoriées au calendrier pour le mois de décembre 2024, tel  
qu'annexé à la présente.

ADOPTÉE.

2024-356

## **Approbation calendrier séances ordinaires 2025**

IL est proposé par madame la conseillère Carine Durocher  
APPUYÉ par madame la conseillère Brigitte Collin  
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

DE DÉCRÉTER la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour l'année 2025 comme suit :

Lundi 13 janvier  
Lundi 3 février  
Lundi 10 mars  
Lundi 7 avril  
Lundi 5 mai  
Lundi 2 juin  
Lundi 7 juillet  
Lundi 18 août  
Lundi 8 septembre  
Mercredi 1<sup>er</sup> octobre  
Lundi 17 novembre  
Lundi 1<sup>er</sup> décembre

QUE les séances se tiennent à 20 h, à la Maison Saint-Louis, située au 35, rue de la Fabrique, jusqu'à avis contraire.

ADOPTÉE.

## **DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS DES CONTRIBUABLES**

La parole est donnée aux citoyens et citoyennes qui s'interrogent ou qui donnent leurs commentaires sur les sujets suivants :

- Demande de précision quant aux études relatives à la vitesse des usagers sur le chemin de la Butte-aux-Renards;
- Demande d'information quant au prix de vente des lots 6 615 623 et 6 638 720;
- Demande de précision quant à l'émission du certificat d'autorisation P.I.I.A n° 2024-095 au 235, rue Sainte-Anne;
- Demande de clarification quant aux données reçues dans le cadre de l'étude de la vitesse des usagers sur le chemin de la Butte-aux-Renards;
- Demande de précision concernant les montants déboursés pour l'acquisition du lot 6 146 615;
- Demande de suivi concernant les réparations à effectuer sur le chemin de la Butte-aux-Renards;
- Demande de précision quant à l'utilisation de fonds provenant de redevances de carrières et sablières pour la réfection ou l'entretien de voies publiques par lesquelles transitent ou sont susceptibles de transiter des substances à l'égard desquelles un droit est payable;
- Demande de clarification quant aux personnes responsables du dossier relatif au transport lourd sur le chemin de la Butte-aux-Renards.

*Fin de la 2<sup>e</sup> période de questions des contribuables.*

PAROLE AUX CONSEILLERS

L'ordre du jour étant épuisé, monsieur le maire lève l'assemblée à 21 h 15.

*Le maire suppléant,*

*La directrice adjointe des Services  
juridiques et greffière,*

\_\_\_\_\_  
Marc-André Savaria

\_\_\_\_\_  
Mylène Rioux, OMA